

INFORMATIONS MUNICIPALES

(Vol. 27, n° 8), 18 avril 2018

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le **3 MAI 2018 À 19 h 30** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de lotissement numéro 290 concernant le diamètre de l'emprise du cercle de virage pour le prolongement de la rue Anne-Marie dans le cadre du projet domiciliaire visant le prolongement des rues Anne-Marie et Saint-Henri.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Réduire le diamètre de l'emprise du cercle de virage à 35,0 mètres au lieu de 38,0 mètres tel que prévu au paragraphe d) de l'article 3.6 du règlement de lotissement #290.

Identification du site concerné : Le projet domiciliaire est projeté à l'extrémité des rues Saint-Henri et Anne-Marie, à Napierville, dans la zone résidentielle Ra.24 sur les lots 5 825 021, 5 824 986 et 5 824 987 (anciens lots 260-P, 257, 258, 259 du cadastre du Village de Napierville). La demande est formulée par Les Immeubles J.B. Clermont Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce dix-huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.

Julie Archambault

Directrice générale et Secrétaire-trésorière

École Daigneau gagnante

L'école Daigneau est fière d'annoncer qu'elle a gagné le premier prix pour le 3^e cycle au gala osentreprenre le 29 mars dernier en présentant son projet de la Brigade du Bonheur.

Ce projet implique tous les élèves de 6^e année qui sont actifs dans toutes sortes de Brigade :

- celle des rangs,
- des animations sportives,
- des animations de lecture ou de la fabrication et de la distribution de bracelets.

Sur la photo de droite, nous pouvons reconnaître

De droite à gauche:

Madame Sylvie Pitre , Directrice,
Noahkym Sigouin et Kiara Dupuis représentantes de 6e année,
Madame Martineau Lyne, Directrice adjointe par intérim





RAPPEL



TIRAGES DES ARBRES, COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au
24 avril prochain afin de vous inscrire aux tirages.

Vous pouvez vous inscrire en téléphonant au
450-245-7210, par courriel au
cbissonnette@napierville.ca
ou au
banselin@napierville.ca



en prenant soin de bien inscrire votre prénom, nom,
adresse et numéro de téléphone.

Notez que seul les propriétaires peuvent s'inscrire.

Rappel

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE

La prochaine vente de garage communautaire aura lieu
samedi le 26 mai et dimanche le 27 mai prochains.

Si vous désirez participer, veuillez vous inscrire
d'ici le 24 mai prochain, en téléphonant à
l'Hôtel de Ville au 450-245-7210
ou encore en transmettant vos noms, adresse et numéro
de téléphone par courriel au
mun.napierville@qc.aira.com.

**En cas de pluie, l'événement sera reporté
à la fin de semaine suivante.**

Bienvenue à tous!



Rappel concernant l'usage de l'eau potable et le remplissage des piscines.



Un rappel amical pour vous sensibiliser à l'importance de conserver l'eau potable à des fins de consommation.

S'il vous plaît, nous vous prions de prendre les dispositions dès maintenant afin que votre piscine puisse se remplir naturellement avec l'eau de pluie.

Il n'y a aucune raison de vidanger l'eau d'une piscine si les étapes de démarrage pour la filtration ont été bien suivies.

Nous vous rappelons que le règlement 321 sur l'usage de l'eau potable prévoit **des amendes minimales de 300\$ pour une mauvaise utilisation de l'eau potable**, tant un niveau des piscines, que l'arrosage des pelouses, du lavage des entrées charretières.

De plus nous vous rappelons que l'arrosage des pelouses ne doit se faire qu'entre 19h et 22h et ce pour une durée maximale d'une heure

Groupe d'entraide AL Anon

Si un membre de votre famille ne peut plus s'empêcher de boire, vous constatez sans difficulté les effets de l'alcool sur lui.

Mais vous rendez-vous bien compte des effets que ce problème a sur vous?

Pour obtenir des renseignements et de l'aide, communiquez avec **Al-Anon**

Téléphone: 514 866-9803

Site Web: www.al-anon-montreal.org.

MOIS DE LA JONQUILLE



La Société canadienne du cancer étant constituée depuis 1938 et reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer, a fait du mois d'avril, le Mois de la Jonquille.

Les actions posées par cette Société contribuent à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à fournir des services de soutien à la communauté ainsi que de militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises.

C'est dans cet élan de solidarité que la municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

«Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.»

BACS DE RECYCLAGE ET D'ORDURES

Nous tenons à vous rappeler que vous ne pouvez disposer votre bac de recyclage ou d'ordures **avant 17h la veille de la collecte et devez le retirer au plus tard le lendemain.**

Merci de votre collaboration!

ABRI TEMPORAIRE

À tous ceux qui ont installé un abri temporaire, ne pas oublier de le démonter .

Merci de votre collaboration !

Neuf actions pour réduire le volume de votre sac vert.

- Réduire notre consommation
- Participer à la collecte sélective
- Pratiquer l'herbicyclage
- Récupérer les encombrants
- Composter
- Disposer écologiquement de vos résidus domestiques dangereux (RDD)
- Récupérer les vêtements et autres textiles
- Récupérer les articles du quotidien
- Surveiller les activités de récupération offertes sur le territoire de votre municipalité.

Si votre entreprise ou votre organisme récupère certaines matières, faites-vous connaître en communiquant avec la MRC des Jardins-de-Napierville (450) 454-0559 ou au (514) 725-0559.